ENSEIGNEMENT PRIVE
SNPEFP la cgt
FORMATION PRIVÉE

Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

www.efp-cgt.org

CGT' Infos

Le panneau d'information des personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés

Retraites complémentaires AGIRC et ARRCO

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR MOINS DE PENSION ?

La CFTC, la CFE-CGC et la CFDT viennent de s'engager avec le Medef à signer le 30 octobre prochain un accord amputant sérieusement vos droits à retraite.

Travailler plus longtemps…

Dès 2019, les salariés devront travailler une année supplémentaire au-delà de l'âge auquel ils ont leur retraite de base à taux plein. Sinon, ils se verront appliquer pendant trois années 10 % d'abattement sur le montant de leurs pensions sauf s'ils sont exonérés de CSG.

Vous êtes cadre, ingénieur, agent de maîtrise ou technicien supérieur ? Pour vous constituer une retraite complémentaire, vous cotisez obligatoirement avec votre employeur auprès de l'AGIRC.

Certains prétendent que vous feriez mieux de confier votre argent à une banque ou une assurance.

Avec ce simulateur, l'Ugict CGT vous propose de faire les comptes à partir de votre propre situation. (http://agirc.reference-syndicale.fr/simulateur/).

En contrepartie de la disparition de l'AGIRC et de la fragilisation de leur statut, les cadres devraient se satisfaire de l'ouverture d'une négociation pour définir dans les branches professionnelles *« la notion d'encadrement »*. **Mais… rien n'est inéluctable !**

Retrouvez pages suivantes le tract de l'Ugict-Cgt …▶

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO

TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR MOINS DE PENSION ?

La CFTC, la CFE-CGC et la CFDT viennent de s'engager avec le Medef à signer le 30 octobre prochain un accord amputant sérieusement vos droits à retraite.

Répartition du financement des mesures prévues par l'accord

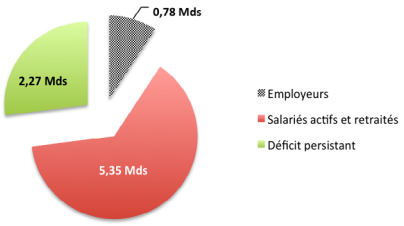

Travailler plus longtemps…

Dès 2019, les salariés devront travailler **une année supplémentaire** au-delà de l'âge auquel ils ont leur retraite de base à taux plein. Sinon, ils se verront appliquer pendant **trois années 10 % d'abattement** sur le montant de leurs pensions sauf s'ils sont exonérés de CSG.

Pour des niveaux de pension en baisse

- Avec un **décrochage de 8,53 %** du niveau des futures pensions.
- Auquel s'ajoutent les **baisses de 26 %** à l'AGIRC et **20 %** à l'ARRCO déjà concédées depuis 1993.
- le report au 1er novembre de l'indexation des pensions, soit **un manque à gagner de 83 %** sur les revalorisations annuelles.
- La sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation **pour trois ans.**

Dès 2019, disparition de l'AGIRC et fragilisation du statut

Ces mesures laissent subsister **2,3 milliards de déficit en 2020** et **4,1 milliards en 2030.**

D'où l'idée de remplacer les régimes ARRCO et AGIRC par un régime unique appelé à fonctionner comme le régime suédois : l'augmentation des cotisations étant interdite, l'équilibre financier est obtenu en cumulant reports réitérés de l'âge de départ en retraite et, d'une année sur l'autre, baisses des pensions.

Tous les salariés seraient donc perdants, mais les cadres beaucoup plus que les autres avec :

- **la disparition de l'AGIRC**, qui leur fournit en moyenne près de la moitié du total de leurs retraites ;
- **la disparition dès le 1er janvier 2019 de la Garantie Minimale de 120 Points (GMP)** annuels de retraite versés aux cadres à bas salaire (36,4 % d'entre eux) : soit pour une carrière complète cotisée à la GMP une perte annuelle de 2 089 euros ;
- **la remise en cause du statut cadre :** l'AGIRC est en effet le seul organisme à opérer de manière interprofessionnelle et opposable aux employeurs une reconnaissance de ce statut fondée sur le niveau de formation exigée, les responsabilités exercées et l'autonomie dans l'exercice de ces responsabilités.

En contrepartie de la disparition de l'AGIRC et de la fragilisation de leur statut, les cadres devraient se satisfaire de l'ouverture d'une négociation pour définir dans les branches professionnelles *« la notion d'encadrement »*. **Mais… rien n'est inéluctable !**

la cgt UGICT
La référence syndicale
INGÉS CADRES TECHS

CONTINUONS À DÉFENDRE
NOS RETRAITES ET NOTRE STATUT

La CGT est à votre disposition pour co-définir vos modalités d'intervention et faire entendre vos exigences, d'autant plus que :

- d'ici le 30 octobre, **il suffit qu'une seule organisation renonce à sa signature** pour relancer les négociations sur de nouvelles bases ;
- la majorité des dispositions n'intervenant qu'à partir de 2019, **des alternatives existent pour résorber les déficits sans réduire les prestations.**

C'est ce que proposent la CGT et son UGICT avec deux mesures phares :

1 **L'augmentation des taux de cotisation à l'AGIRC**
Soit pour un salarié percevant 4 000 € mensuels bruts, 7,72 € de plus cotisés chaque mois pour résorber 95 % du déficit.

2 **La création d'une contribution patronale en faveur de l'égalité salariale femmes/hommes**
Calculée entreprise par entreprise, elle verrait son taux diminuer au fur et à mesure des efforts réalisés. Dès 2017, elle rapporterait 4,87 milliards d'euros.

Ces deux mesures cumulées rapporteraient 7,13 milliards en 2017 et permettraient donc de combler les 6,7 milliards de déficit (chiffrages réalisés par la Direction technique de l'ARRCO et de l'AGIRC).

Par ailleurs, l'UGICT-CGT met en débat des propositions pour un véritable statut cadre national et interprofessionnel fondé sur :

- la reconnaissance et le paiement de la qualification ;
- la reconnaissance de l'expertise et de la technicité ;
- des droits nouveaux pour restaurer le rôle contributif des cadres dans l'entreprise ;
- une retraite complémentaire concourant au maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite.

Pour en savoir plus et vous mobiliser
ugict.cgt.fr/agirc

Nom-Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
E- mail : .....
Portable : ..... Fixe .....

la cgt UGICT
INGÉS CADRES TECHS
La référence syndicale

Bulletin de syndicalisation à renvoyer à :
UGICT-CGT - Vie syndicale
263 rue de Paris // Case 408 // 93516 Montreuil Cedex
01 55 82 83 40

.com/UGICT @CGTCadresTechs ugict.cgt.fr

Vous accompagner dans la négociation des régimes frais de santé

Une équipe au service des branches professionnelles

- Un spécialiste pour vous conseiller et vous guider dans toutes les étapes d'un accord de branche
- Une expertise dans la réponse aux appels d'offres
- Un savoir-faire pour une couverture sociale globale : prévoyance, santé, épargne salariale, retraite supplémentaire...
- Une maîtrise de l'environnement juridique, fiscal et social

290 M€
de cotisations
64 accords
conventionnels suivis
975 000 salariés
couverts

3 secteurs dédiés pour une meilleure connaissance des environnements

- Agriculture, industries et transport
- Economie sociale, médico-social et enseignement
- Commerce et services

adéis
Pour les branches professionnelles

Groupe APICIL · CIPREV · GROUPEMENT NATIONAL DE PRÉVOYANCE · Humanis · Ipsec Groupe Humanis

29 boulevard Edgar Quinet 75014 Paris • Tél. 01 43 55 49 49 • www.adeis-branches.fr